

**Dossier de Consultation des Entreprises comprenant :  
Règlement de consultation  
Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières – CCATP**

**PA/PNRMR/AMENAGEMENT AIRES LA NOELLE - BELLEVUE /2023-16**

**Marché à procédure adaptée pour la fourniture, la livraison et la pose de mobiliers pour l'aménagement de deux aires d'accueil en plein air**

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**1- Pouvoir adjudicateur**

Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims  
Maison du Parc  
Chemin de Nanteuil  
51480 POURCY  
[contact@parc-montagnedereims.fr](mailto:contact@parc-montagnedereims.fr)  
Tel : 03 26 59 44 44  
Également désigné dans le présent DCE, par le parc, le PNRMR  
Représenté par Madame Caroline BENOIT, Présidente

**Personnes habilitées à donner des renseignements :**

- Technique : Mme Emmanuelle DEON, Chargée de mission tourisme, loisirs et mobilités durables [e.deon@parc-montagnedereims.fr](mailto:e.deon@parc-montagnedereims.fr)
- Administratif : Mr Eric LALLEMENT, Directeur adjoint [e.lallement@parc-montagnedereims.fr](mailto:e.lallement@parc-montagnedereims.fr)

**Les candidats sont invités à faire part de leur demande via le profil acheteur :**  
[www.proxilegales.fr](http://www.proxilegales.fr)

**2- Objet du marché**

- Intitulé : fourniture, livraison et pose de mobiliers en bois pour l'aménagement de deux aires d'accueil du public en plein air
- Numéro : PA/PNRMR/AMENAGEMENT AIRES LA NOELLE - BELLEVUE / 2023-16
- Durée : 35 semaines à compter de la date de notification.
- Date de fin d'exécution de l'ensemble des prestations : 30 novembre 2024
- Lieux de livraison de la prestation :
  - Aire de la Noëlle– 51500 SERMIERS 49.15638923035632, 3.959127434745289 (offre de base – options A, B, C, D)
  - Aire de Bellevue – 51160 CHAMPILLON 49.0889711734855, 3.9690075273527183 (option E)
- Langue / Unité monétaire : Langue française - Euro

g. Marché à procédure adaptée : passé selon l'article 2123-1 du Code de la Commande Publique créé par l'Ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018

h. CCAG : Cahier des Clauses Administratives Générales - Fournitures courantes et services crée par arrêté du 30 mars 2021 en vigueur au 1er octobre 2023

i. Financement : Projet cofinancé par la Région Grand-Est – E24TO01S

j. Variante : acceptée, sous réserve de répondre au cahier des charges

k. Caractéristiques : 1 Offre de base et 5 options

l. Validité de l'offre : 2 mois à compter date réception de l'offre

m. Négociation : en raison de la nature de la prestation demandée, une phase de négociation pourra être mise en place avec un minimum de 3 candidats et un maximum de 5, classés préalablement selon l'article **4b**.

Si un candidat a remis une offre inappropriée au sens de l'article L. 2152-4 du code de la commande publique, cette offre sera préalablement éliminée.

Si un candidat a remis une offre irrégulière ou inacceptable au sens des articles L. 2152-2 et L. 2152-3 du même code, cette offre ne sera pas éliminée et une négociation pourra s'engager avec ce soumissionnaire. L'offre pourra alors devenir régulière ou acceptable à l'issue de la négociation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Pour cette éventuelle phase de négociation, tous les candidats retenus seront invités à se participer à une visioconférence.

n. Nomenclature européenne CPV :

79934000-0 Service conception de mobiliers

03419100-1 Produits du bois

45422100-2 Ouvrages en bois

o. Groupement d'opérateurs :

Un groupement d'opérateurs (ou co-traitance) est possible, mais la nature du groupement devra être spécifiée dans la proposition.

Le groupement est :

- Conjoint lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement s'engage à exécuter la ou les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le marché ;
- Solidaire lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché.

p. Sous-traitance : La sous-traitance est autorisée ;

Les conditions de mise en place et de paiement de la sous-traitance sont régies par les articles L2193-1 à L2193-14 du code de la commande publique.

Le sous-traitant pourra être présenté dès le stade de la présentation de l'offre. A ce stade, il devra présenter les mêmes justificatifs que ceux demandés aux candidats.

Le sous-traitant pourra être proposé en cours de prestation, mais cette proposition devra être acceptée par le Parc naturel régional de la Montagne de Reims.

Le sous-traitant aura droit au paiement direct.

### **3- Modification du Dossier de Consultation des Entreprises**

Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims se réserve la possibilité d'apporter des modifications non substantielles au DCE au plus tard jusqu'au 6 jours calendaires avant la date de remise des offres. Les entreprises authentifiées sur la plateforme [www.proxilegales.fr](http://www.proxilegales.fr) et ayant téléchargées le DCE seront automatiquement informées par la messagerie de la plateforme.

Le cas échéant, la date de remise des offres pourra être reportée.

#### 4- Retrait des dossiers et Conditions de remise et critères d'attribution de l'offre

##### a. Retrait du dossier

Le dossier devra être téléchargé sur le profil acheteur : [www.proxilegales.fr](http://www.proxilegales.fr)  
Il sera disponible jusqu'à la date limite de remise des offres.

##### b. Critères d'attribution de l'offre

L'offre sera attribuée au candidat présentant la proposition économiquement la plus avantageuse compte-tenu des critères d'évaluations, listés ci-dessous avec leur pondération.

<b>Qualité technique de l'offre, intégrant :</b>	<b>60 %</b>
<i>Méthodologie et Calendrier de travail proposé</i>	10 %
<i>Propriétés techniques et esthétiques des équipements proposées, ainsi que les modalités de pose et les garanties proposées</i>	50 %
<b>Prix proposé :</b>	<b>40 %</b>
<b>Total</b>	<b>100 %</b>

Conformément à l'article 2m, ces critères d'évaluation et leur pondération seront également utilisés en cas de négociation.

##### c. Contenu de l'offre

L'offre du candidat devra contenir :

- Le présent Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) paraphé et signé,
- Un mémoire technique comprenant, à minima une note méthodologique, un calendrier de travail, les propriétés techniques et esthétiques des matériaux proposés avec des visuels, et les garanties proposées.
- En cas de réponse conjointe (groupement, sous-traitance), le mémoire devra identifier les rôles et missions de chacun, ainsi que leur calendrier d'intervention.
- Une proposition financière détaillée reprenant les descriptifs techniques détaillés à l'article 10, relatifs à l'offre de base, et les options A, B, C, D et E.
- Un dossier présentant les capacités techniques de l'entreprise, ses expériences en matière de prestations similaires,
- Une adresse mail permettant d'assurer une correspondance dans le cadre de la présente consultation pour chacun des candidats
- Le DC1 – lettre de candidature complétée et signée, (formulaire joint)

##### NB :

- En cas de sous-traitance, le DC4-sous-traitance complété et signé (formulaire joint),
- En cas de sous-traitance, ses expériences en matière de prestations similaires et la composition des équipes mobilisées,

#### **d. Date limite de remise des propositions**

La date limite de remise des propositions est fixée au **Lundi 11 mars 2024 – 16h00**  
**Les propositions devront être obligatoirement déposées sur la plateforme :**  
[www.proxilegales.fr](http://www.proxilegales.fr)

#### **e. Pièces à fournir ultérieurement par le(s) titulaire(s) retenu(s) :**

- RIB,
- Attestation d'assurance Responsabilité civile professionnelle en cours de validité,
- Attestations de régularité fiscale et sociale

#### **NB :**

L'ensemble des entreprises retenues (co-traitants, sous-traitants) devront fournir ces pièces,

Ces pièces seront à fournir dans un délai maximum de 7 jours calendaires à compter de la demande formulée par le Parc ; **à défaut l'offre pourra être écartée.**

#### **f. Acte d'engagement**

L'acte d'engagement sera complété sur la base la proposition financière du candidat retenu, et signé par la Présidente du Parc naturel régional de la Montagne de Reims ou toute autre personne dûment autorisée.

La notification de l'acte d'engagement pourra être réalisée par mail.

La date de notification envisagée est fixée entre le 20 et le 30 mars 2024, pour une fin d'exécution de la prestation au 30 novembre 2024 au plus tard.

### **CLAUSES ADMINISTRATIVES**

#### **5- Exécution du marché**

##### **a. Pièces contractuelles du marché :**

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes, par ordre de priorité décroissante :

- Acte d'engagement (\*) et ses éventuelles annexes, dans la version résultant des dernières modifications éventuelles, opérées par avenant,
- Présent Dossier de Consultation des Entreprises paraphé et signé,
- CCAG Fournitures Courantes et Services en vigueur au 1er décembre 2023,
- Mémoire technique et échancier présentés par le candidat,
- Actes spéciaux de sous-traitance et éventuels avenants,

(\*) l'acte d'engagement sera complété sur la base de la proposition retenue.

##### **b. Prix**

Les prix proposés HT sont fermes,

Les prix proposés HT sont réputés inclure l'ensemble des frais et taxes relatifs à la réalisation de la prestation, et notamment les frais de déplacement, d'hébergement.

La Taxe à la Valeur Ajoutée appliquée cela celle en vigueur au moment du fait générateur.

##### **c. Modalités de règlement**

La prestation fera l'objet d'un paiement par virement administratif sur présentation de factures.

Sous réserve de proposition différente du candidat préalablement acceptée par le Parc naturel régional de la Montagne de Reims, un acompte de 30 % pourra être versé sur facture dès la notification de la commande.

Le solde de la prestation sera facturé après la pose des mobiliers.

Les factures devront expressément faire référence au numéro de marché : PNRMR/AMENAGEMENT AIRES LA NOELLE - BELLEVUE /2023-16

Les factures dématérialisées devront être déposées sur le portail CHORUS PRO.

Le comptable assignataire des paiements est la Service Gestion Comptable de Reims – 130 Rue Gambetta – BP134 – 51055 REIMS Cedex.

En cas de paiement direct, les factures des sous-traitants devront être préalablement visées par le titulaire ou le mandataire avant transmission au Parc naturel régional de la Montagne de Reims.

## **6- Contentieux**

En cas de litige dans l'application du présent marché, la juridiction compétente est le Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.

## **7- Adaptation Coronavirus**

Le présent Dossier de Consultation des Entreprises est réalisé en l'état des instructions gouvernementales au 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Les propositions des candidats seront également réalisées en fonction des instructions gouvernementales à date de remise.

Si les instructions gouvernementales ultérieures devaient impacter de manière significative la réalisation de la prestation en termes de contenu ou de calendrier, les parties conviennent de l'adaptation de cette prestation par voie d'avenant.

## **8- Dérogations au CCAG-FCS :**

Néant

## **CLAUSES TECHNIQUES**

### **9- Contexte de la prestation**

Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims constitue un territoire attractif pour les promeneurs, randonneurs et VTTistes, notamment grâce à ses forêts. Le contexte de la crise sanitaire « COVID » a renforcé l'intérêt des individus pour les activités de pleine nature.

Dans le cadre du projet Forêt d'Exception (FODEX) et la Charte forestière du territoire, il est prévu d'améliorer l'accès aux forêts domaniales de la Montagne de Reims pour mieux irriguer les flux des visiteurs sur le territoire. Le parking de la Noëlle, située sur la D22 entre les communes de Sermiers et Pourcy, est une alternative facile d'accès mais qui nécessite des aménagements touristiques de qualité afin de renforcer l'attractivité pour les visiteurs et mieux informer sur le site. Dans le cadre du label FODEX, le Parc propose un aménagement de qualité en coopération avec ses partenaires permettant de renforcer l'attractivité de notre territoire par l'offre « pleine nature ». Concernant l'aire de Bellevue (à Champillon), bien que située plus en retrait des grands axes touristiques, celle-ci nécessite la pose d'un panneau d'information.

Voir en annexe 1 : plan prévisionnel pour l'aménagement du mobilier (plan non à l'échelle et non définitif) sur l'aire de la Noëlle.

### **10- Description de l'offre**

#### **a. Description générale**

Le MAPA est composé d'une offre de base et de 5 options.

Les bois utilisés devront être non traités chimiquement.

L'essence principale demandée pour les mobiliers est celle du chêne.

Les candidats proposeront une solution d'ancrage résistante, durable et à faible impact environnemental.

Concernant l'offre de base, les options A, B et C, les mobiliers devront être livrés et installés par le prestataire au parking de la Noëlle (51500 SERMIERS).

La pose des mobiliers sera réalisée par le prestataire au parking de la Noëlle. Les mobiliers devront être scellés. Les candidats devront préciser le type et les caractéristiques des scellements proposés.

**LE DCE EST UNIQUEMENT  
TELECHARGEABLE SUR LE PROFIL  
ACHETEUR**

**[www.proxilegales.fr](http://www.proxilegales.fr)**